L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 11 AOUT 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
F. DUVERGER. S. HARBY.
N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 11 AOUT, 1853.

POUR LE CONGRES.
DEUXIEME DISTRICT.
T G HUNT

Trésorier d'Etat :
HARRY T. HAYES—de la Nouvelle-Orléans

Auditeur des Comptes Publics :
JOHN E. KING—de St-Landry.

Surintendant des Ecoles Publiques :
A. H. LYMAN—de Ouest-Bâton-Rouge.

NOS CANDIDATS.

[illegible] sera bien difficile aux whigs, nous le craignons, de satisfaire le *Courier de la Louisiane*. [illegible] a déjà condamné la désignation de M. Théodore Hunt par nos amis politiques [illegible] district congressionnel, annonce [illegible] avec un imperturbable sang-froid [illegible] candidats nommés lundi dernier à Baton [Rouge par la] Convention whig sont, à une seule [exception] près, parfaitement inconnus. Inconnus [au *Courier*] peut-être, mais non au peuple, [comme] le prétend ce journal. Voilà, par exemple, [ce] que nos confrères connaîtront à [illegible]

[M. Harry T.] Hayes, de la Nouvelle-Orléans, a été choisi [pour la] place de trésorier. M. Hayes, nous n'en [doutons pas], est un citoyen fort honorable, mais dont [illegible] d'homme politique est [illegible]. Nous avons demandé à plusieurs [illegible] des renseignements sur ce candidat [illegible] nous satisfaire à cet égard. [illegible] s'empresseront, sans doute, [illegible] donner la biographie de [illegible] M. Greneaux. La place de trésorier [illegible] en matières de finances [illegible]. C'est entre les mains [illegible] tous les fonds de l'Etat, [illegible] aucun doute sur la moralité [illegible] ses capacités même, le peuple a le [droit] [illegible] des informations sur [illegible] pour le servir. M. Hayes [illegible] dans la retraite la plus [illegible] dans les luttes de parti que [illegible] dans les batailles électorales [illegible] avant que nous nous [illegible]

[Le *Courier*] a copié l'erreur du télégraphe, [illegible] au nom de M. Hayes sont [illegible] désigne pour la place de [trésorier] M. Harry T. Hayes. Voilà ce [illegible] pu savoir s'il avait [illegible] demander à des amis mieux [illegible] que lui. Mais après cela [illegible] M. Harry T. Hayes est tout aussi [illegible] que M. A. L. Hayes. Pour [illegible] et ardent défenseur de la cause [illegible] à présent joue un rôle telle [illegible] parti sont permis à un journal de [illegible]. Le nom de M. Hayes a paru plus [illegible] les colonnes du *Courrier* pendant [illegible] campagne présidentielle. M. Hayes [illegible] à cette époque un de nos orateurs [illegible] populaires. Il parcourait les paroisses [illegible] et haranguait partout les citoyens [illegible] dans cette excursion non [illegible] par les whigs mais par ses adversaires. M. Hayes est un jeune homme de cœur, [illegible] et des dispositions extrêmement [illegible]. Il est affable, il est courtois [illegible] qui attache et captive [illegible] que nous lui devons [illegible] whig ; tous ceux qui [le connaissent] personnellement conviendront [illegible]. M. Harry T. Hayes est [illegible] de ce corps qui a longtemps [illegible] les éclaireurs du Texas et de [illegible] faits d'armes pendant la [guerre de l'in]dépendance texienne et celle que [illegible] eut recemment avec le [Mexique].

[illegible] demandait la biographie de [illegible] la voilà en quelques [mots] [illegible] que M. Hayes occupe une [place] [illegible] dans le bureau de notre ville [illegible] connaissance parfaite du droit, a [illegible] et a ses chaleureuses inspira[tions] [illegible] sa capacité financière, il prou[vera] [illegible] de faire un bon [illegible] discours, et de vérifier [illegible] discuter un point de [illegible] ne faut pas un si vaste [illegible] livres de l'Etat, et nous ne [illegible] pas l'obscurité en quoi, sous ce rapport, [illegible] intérieur à M. Greneaux. Avec [illegible] connaissances il pourrait [illegible] de supputer les dépenses [de l'admini]stration et d'aligner des colonnes de [chiffres] [illegible] les teneurs de livres qui [illegible] que M. Greneaux, trésorier [de la] Louisiane.

[illegible] qui décidément ne connaît plus [illegible] également des renseignements [sur] M. Lyman. M. Lyman est moins [connu à la] Nouvelle-Orléans que dans les campagnes [illegible] quelque temps, le candidat des [paroisses] [illegible] et d'Ouest Baton Rouge, qui [illegible] au Sénat. C'est un homme [illegible] capable de remplir les délicates et [illegible] fonctions de surintendant des Ecoles [illegible]. Si le *Courrier* connaissait M. Lyman [aussi] bien qu'il connaît M. Carrigan, son [illegible] songerait pas, tout bon locofoco [illegible] à établir un parallèle entre eux. M. [illegible] aurait à peine en lui son concurrent que [illegible] whig pour la place d'auditeur [illegible] M. Marks qui brigue le même poste. [Le *Cour*]*rier* fait-il de ce dernier un terrible [illegible] pourfendeur de Seminoles ? Est-il [illegible] arithméticien ? Mais nous ne [sommes] pas en devoir de reproduire une pareille [bi]ographie militaire de M. Marks telle [que nous la] trouvons dans les colonnes du *Courrier*.

[illegible] massacre du major Dade [illegible] Seminoles, se répandit [illegible] autres Etats du Sud, le [illegible] premiers entre les hommes [illegible] pour venger cet acte atroce [illegible] de quatre-vingt-dix hommes [illegible] se rendit immédiatement [illegible]. Ce petit corps de [illegible] les batailles, à toutes les escarmouches [illegible] une sorte d'armistice [illegible] guerre peu finie. Mais la [illegible] les rudes et la plus dangereuse [illegible] exposé dans une campagne [illegible] la Floride, à laquelle le colonel [illegible] honorable. C'était [illegible] souvent, de passer [illegible] plus et cette nécessité [illegible] cour de cheval et du [illegible] part de l'ex[pédition] [illegible]. Telle [illegible] sont les pri[vations que] [illegible] les troupes qu[i] [illegible] de la Floride. Ayant [illegible] avec honneur, le colonel [illegible] gens de sa compagnie chez [illegible] furent accueillis par les acclamations [illegible] et les félicitations bien [illegible] de leurs amis. »

M. Marks a dormi sur un sol humide ; M. [Marks] [illegible] contre les tempêtes ; M. Marks [illegible] pour toute nourriture que du [illegible] et encore, disent nos confrères [illegible] fortune. Peste ! M. [Marks] [illegible] M. Marks que vous avez vu sont [illegible] port de l'eau passable [illegible]. Après cela si le peuple [illegible] M. Marks auditeur des comptes publics [illegible] n'a pas d'entrailles. Ne pas [élire] M. Marks, un homme—c'est le *Courrier* [qui parle]—*dont la réputation est de*[illegible] *à cause du rang qu'il a occupé* [illegible] *de la nation comme sur les* [illegible]. Non, c'est impossible, et [illegible] se bien tenir.

EUROPE.

[Le steamer *Bal*]*tic* est arrivé à New-York le [illegible] avec des dates de Liverpool jusqu'au [illegible]. Les nouvelles qu'il apporte [illegible] sont de quatre jours plus récentes [que celles apportées] par le *Niagara*. Il se [illegible] assez fortes transactions dans les co[tons] [illegible] étaient élevées au trois jours [illegible] dont 1000 prises par des spéculateurs [illegible] l'exportation. Les [illegible] maintenaient fermes pour les qualités [illegible] mais avaient quelque peu fléchi [illegible] inférieures, comme l'indiquent [illegible] fair Orleans 7 1/4 , middling [illegible] 6 1/4 , fair Uplands, 6 3/4.

[Le steamer] *Canada* est arrivé à Liverpool.

[On dit] que la discussion de la question [illegible] dans le parlement anglais occasionnera [illegible] la dissolution de cette assemblée.

Le gouvernement français a ratifié le marché [illegible] avec la compagnie du chemin de fer central [illegible] Paris. Le capital de la compagnie est [illegible] 000 000 de francs.

[On ne] sait pas encore si l'empereur Nicolas a [accepté] la médiation des grandes puissances. [illegible] différend russo-turc est loin d'être réglé, mais [on] pense que le czar accédera à la solution que [lui] proposent les cabinets de France et d'Angleterre. De nombreuses conférences ont eu [lieu à] Constantinople entre le Divan et les [ambass]adeurs des grandes puissances.

[La] Porte rassemblait, aux dernières dates, [des] forces considérables à Spomia. Omer Pacha a reçu l'ordre de détruire tous les ponts sur le Danube. La Porte a donné pleine satisfaction à l'Autriche pour le meurtre commis à Smyrne sur la personne d'un officier autrichien.

Le bruit s'est répandu que le consul américain à Constantinople négociait pour la cession [illegible] de Marina aux Etats-Unis.

[Une] conspiration a été découverte à Vienne. [Qu]arante-sept arrestations ont eu lieu, principalement parmi les étudiants.

L'avant garde de l'armée d'invasion russe est arrivée à Bucharest le 15 juillet.

Les avis de Chine reçus en Angleterre vont jusqu'au 16 juin. Ils nous apprennent que le Céleste Empire a été divisé. Nankin a été dé[claré] [illegible] pendant de la dynastie tartare. On pensait [qu'u]ne insurrection éclaterait à Canton.

Le steamer *Lawrenceton* a fait naufrage dans les mers de Chine.

Le paquebot J. H. N., parti de New-York, pour Liverpool, a été incendié en mer le 7 du mois dernier. L'équipage et les passagers se sont sauvés.

Le bruit court à Paris que le prince Napoléon doit épouser une fille de la reine Christine. On ajoute même qu'il sera proclamé roi du Mexique. C'est là une facétie qui fera bien rire de ce côté de l'Atlantique.

OFFRANDES CHARITABLES.

Nos concitoyens de Mobile n'ont pas voulu rester étrangers aux secours offerts de tous côtés aux malheureux que la fièvre jaune décime dans notre ville. Voici la lettre qu'a reçue hier le secrétaire de l'Association Howard :

Mobile, 9 août 1853.

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un mandat tiré par la Banque du Sud de l'Alabama sur la Banque de l'Etat de la Louisiane pour $1,800. Veuillez accepter cette somme de la part des citoyens de Mobile ; elle est destinée à votre noble société qui en fera l'usage qu'elle jugera convenable dans l'intérêt des malheureux atteints par l'épidémie qui règne en ce moment dans votre ville.

La somme qui vous est envoyée a été recueillie par les soussignés dans l'espace de vingt-quatre heures ; ils regrettent qu'elle ne soit pas assez considérable pour témoigner de toutes les sympathies dont sont animés envers vous les habitans de Mobile.

A. A. LASSAMAN,
A. J. MULLANEY,
JAS. W. LANG,
A. M. QUIGLEY.

A M. D. L. Ricardo,
Nlle-Orléans.

M. Egerton, président de la Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain, a transmis de la part de cette dernière, une somme de $500 à l'Association Howard.

Une maison française, dont nous serions heureux de connaître le nom, a également envoyé $500 à l'Association.

NOUVEAU COTON.—La première balle de la nouvelle récolte de coton est arrivée à Mobile samedi dernier par le bateau à vapeur *Azile*. Elle vient de l'habitation de M. G. Brieitling, près de Démopolis. Le coton est propre et a une légère couleur de crême ; il est classé dans le bon ordinaire. La première balle l'année dernière, venait de Montgomery et n'avait été reçue que le 19 août.

ETAT SANITAIRE DE MOBILE.—Vingt décès, dont deux causés par la fièvre jaune, ont eu lieu à Mobile dans le courant de la semaine dernière. Les deux victimes étaient venues de la Nouvelle-Orléans avec le germe de la maladie. Il se trouve en ce moment à Mobile beaucoup de personnes qui se sont éloignées de la Nouvelle-Orléans pour se soustraire au fléau, et l'on craint que la fièvre jaune ne se déclare parmi elles.

DEMOCRATIE DE NEW YORK.—Nous lisons dans l'*Albany Register* : « Il ne faut pas longtemps regarder autour de soi pour découvrir des signes de division et des symptômes de rupture dans le parti démocratique. Ils frappent tout le monde. On les voit en courant. Voyez la ville de New-York ; eh bien ! ce qui se passe ici a lieu dans tout l'Etat. L'*Atlas* et l'*Argus*, principaux organes de la démocratie, sont en lutte ouverte ; il n'y a pas de termes trop forts ni d'épithètes trop injurieuses pour ces deux journaux. C'est entre eux une guerre à mort, et la réconciliation est devenue impossible ; chacun d'ailleurs a ses partisans et représente une fraction considérable du parti animée envers l'autre d'une implacable animosité. Ce qui a lieu à New-York a lieu également dans chaque ville et village de l'Etat. »

OHIO.—Les démocrates de l'Ohio ont nommé les candidats suivans pour les élections d'octobre prochain : Gouverneur, William Medill ; Lieutenant gouverneur, Lister L. Buss ; Secrétaire d'Etat, William Trevitt ; Trésorier d'Etat, [illegible] Breslin ; Juge de la Cour Suprême, Thomas W. Bartley ; Avocat-général, George W. McCook ; Bureau des travaux publics Wayne Griswold.

ARKANSAS.—MM. Greenwood et Wayne ont été élus représentans de l'Arkansas au Congrès.

CHRONIQUE LOCALE.

Inhumations dans les différens cimetières de la ville pendant les vingt-quatre heures se terminant mercredi 10 courant, à 6 heures du matin :

	Fièvre jaune.	Autres maladies.	Total.
Cimet. Protestant, rue Girod	2	4	6
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cimet. Potter's field	10	5	15
Do. des Odd Fellows,	0	0	0
Hôpital de Charité,	31	1	32
Cim. [illegible]	0	0	0
Do. de St Patrick,	33	9	42
Do. de Lafayette,	43	7	50
Do. [illegible]	6	1	7
St Vincent de Paul, 3e dist.	51	3	56
Cimetière St-Louis No 1,	2	1	3
Do. St-Louis No 2,	0	0	0
Total.	197	31	2[illegible]

Hôpital de Charité.—Officiel.

Rapport de l'Hôpital de Charité pour les vingt-quatre heures se terminant mardi, 9 du courant, à minuit :
Admissions 86
Renvoyés guéris 29
Décès . . . . 38 dont 31 de fièvre jaune.
H. VANDERLINDEN, commis.

COURS DE RECORDER.—La plupart des affaires dont se sont occupés hier les différents recorders, [illegible] que nous croyons inutile d'en donner les détails.

ACQUITTE.—Judson Bailey, qui avait été arrêté il y a quelques jours, sous l'accusation d'avoir trempé dans l'assassinat de Mary Ann McElroy, à New-York, a comparu hier devant le recorder Winter et a été acquitté. Les témoins ont prouvé que Bailey se trouvait à la Nlle-Orléans lorsque le meurtre a été commis.

VOL.—Thomas McCarthy a été conduit hier devant le recorder par intérim Kerr, qui l'a envoyé devant la Première Cour de District, pour avoir, le 14 du mois dernier, volé une bague en or à Patrick Berslow.

RECEL.—Ernest Jacques a comparu hier devant le recorder par intérim Kerr, sous l'accusation d'avoir recélé des marchandises qu'une domestique avait volées dans un magasin de la rue de Chartres, et qui avaient été envoyées par M. Touzier. L'affaire sera jugée par la Première Cour de District.

MENACES.—La police du troisième district a arrêté hier Thomas Wilcox accusé d'avoir menacé de tuer Mlle Marguerite Ortray.

ASSAUT.—Auguste Ducoing, accusé d'avoir violemment assailli Elizabeth Ducoing, a fourni caution pour répondre de sa comparution devant le recorder Seuzeneau.

ENQUETES.—Le coroner a pratiqué hier la levée du corps de Joseph Prevost, trouvé mort dans une maison de la rue Bienville. Verdict : Mort des suites d'une blessure qu'il s'est faite à l'aide d'un poignard, dimanche 7 du courant. Nous avons publié, dans notre chronique de lundi dernier, les détails [illegible] M. Prevost, [illegible] deux coups de pistolet [illegible] rappelle [illegible] deux la bouche [illegible] nécessaire, on avait dû [illegible] deux coups à la poitrine [illegible] horribles blessures. Prevost était Français, il avait 37 ans.

Une autre enquête a été tenue sur le corps de Mary Grady, trouvée morte au poste du Premier District. Verdict : Morte de la fièvre jaune. Cette malheureuse étant à expiré pendant qu'on la transportait à l'hôpital de Charité ; elle est née en Irlande et avait 9 ans.

Adresse à la Sublime Porte.

L'adresse suivante, remise à la Sublime Porte au nom du patriarche, des métropolitains, des archevêques, des évêques, des notables et des chefs de la nation grecque, dès le mois de juin dernier, démontre jusqu'à l'évidence que les Grecs de Turquie, loin de désirer le protectorat de la Russie, ne songent même pas à formuler de plainte contre le prétendu despotisme du sultan :

« Les patriarches grecs de Constantinople et de Jérusalem, les métropolitains et les évêques de premier ordre, les notables de la nation et les chefs de corporations, sujets de la Sublime Porte, soumettent la présente adresse aux pieds du trône sublime plein de justice, et du seuil impérial et miséricordieux (qu'il soit conservé jusqu'à la fin du monde !)

« Notre humble nation, qui se glorifie de sa fidèle sujétion et soumission au gouvernement impérial (éternelle durée) de S. M. le sultan, notre maître bienfaisant, ayant convoqué au conseil général à notre patriarchat, à l'occasion de la lecture (en présence de vos serviteurs les métropolitains, les notables de la nation et les chefs de diverses corporations qui se trouvent à Constantinople) du firman impérial, revêtu du hatti-chérif de S. M. notre très auguste souverain, et émané dernièrement au nom de notre patriarche, votre serviteur, dans le but de confirmer les conditions particulières, privilèges spirituels et concessions, accordés par les grands sultans et empereurs (de glorieuse mémoire), et que S. M. I., notre auguste maître et bienfaiteur, a été pour maintenir depuis qu'elle a commencé à faire briller sa justice du sommet du trône majestueux du sultanat, d'éviter les abus qui ont eu lieu par suite de quelque négligence ou inattention, de conserver en tout temps intacts et d'exécuter entièrement et exactement les immunités et les droits particuliers des églises, monastères, et des terres, propriétés et autres endroits et sanctuaires qui en dépendent, enfin les privilèges et immunités contenus dans les bérats relatifs aux anciennes concessions et données au patriarche actuel aux métropolitains et archevêques, les soussignés, sujets fidèles, furent comblés d'une joie infinie et d'une reconnaissance éternelle. Il est hors du cercle de la possibilité de faire ce actes ou en paroles, les remercîmens dus pour une seule des bontés, privilèges et concessions, accordés à notre humble nation d'une manière propre à attirer la jalousie des autres nations et faire la gloire de la nôtre, suivant la miséricorde ordinaire de S. M. I., le très auguste et très puissant sultan, miséricordieux envers tous, loué pour ses actions, bienfaiteur du monde, notre bienfaiteur particulier, ornement de la couronne des sultans, et faisant l'admiration des souverains du temps et de la terre par ses bontés et par ses perfections. Tout le monde connaît que la sûreté et la tranquillité de tous les sujets sont parfaites, grâce à la protection pleine de justice du gouvernement impérial, auquel est confié, comme un gage divin, le bien-être et le contentement de tous les habitans des Etats impériaux. Ainsi, notre nation considère comme le premier de ses devoirs de religion et de loi de rester, de tout son cœur et de toute son âme, constante à jamais dans sa sujétion et sa soumission au gouvernement impérial, et de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour l'auguste personne de S. M. I., et elle fait des prières ardentes à Dieu, tout puissant, nuit et jour, avec ses enfans et ses familles, la tête découverte et versant des larmes, pour qu'il préserve l'auguste personne de S. M. notre magnanime souverain sur le trône du sultanat, d'éternelle durée, au bonheur et [illegible] pour de longues années, et qu'il conserve les ministres du gouvernement impérial qui sont l'intermédiaire de tant de bontés impériales dans l'honneur et la gloire, sous la gracieuse bienveillance de S. M. I. Nous prions Votre Altesse de vouloir bien prendre connaissance de la présente adresse et de soumettre aux pieds du trône du très auguste sultan, ombre divine, notre parfaite reconnaissance, notre joie et nos remercîmens sincères. »

Comment, demande avec raison un journal, comment concilier ce langage avec la prétendue nécessité où l'empereur Nicolas dit se trouver de marcher en avant à la défense de la foi grecque ! La foi grecque n'est évidemment ici que le masque d'une politique tout humaine, de la politique ambitieuse et envahissante qui a prévalu naguère dans les conseils de Catherine-la Grande, lorsqu'elle a travaillé de tous ses efforts à préparer le jour où elle pourrait partager la Pologne. D'ailleurs si, quand il s'agit de l'Eglise grecque de Russie, l'empereur Nicolas a le droit de s'exprimer, comme doit s'exprimer le chef d'une religion, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de l'Eglise grecque de Turquie. C'est le patriarche de Constantinople et non le czar de Pétersbourg qui est ici le chef du culte. L'empereur Nicolas ne pourrait prétendre à établir sa domination sur l'Eglise grecque de Turquie au même degré et avec le même caractère que celle qu'il exerce sur l'Eglise grecque de Russie qu'en l'imposant par la force au patriarche de Constantinople. Encore un coup, est-ce de la protection ou de l'oppression ? L'empereur Nicolas ne veut ni protéger, ni opprimer les Grecs. Il veut supprimer de fait les Sultans, en attendant de les supprimer de droit. Mais que l'Europe y songe : si jamais la Turquie devenait une seconde Pologne, il ne tarderait pas à y en avoir une troisième ; et cette troisième Pologne ce serait l'Allemagne.

Association centrale whig du Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les membres de cette Association s'assembleront lundi le 15 courant, à 8 heures P. M., au lieu ordinaire de réunion, dans l'hôtel des Etats Unis, encoignure des rues Champs-Elysées et Victoire.

T. W. COLLENS,
Président.

E. STAES, }
F. C. LAVILLE, } Secrétaires.

FEUILLETON.

LES MAITRES SONNEURS,

ROMAN PAR GEORGE SAND.

Vingt-unième Veillée.

Je vis que Brulette était portée à blâmer Joseph très sévèrement et je pensai devoir le défendre un peu. Je suis loin d'approuver ce que sa conduite montre d'ingratitude envers vous, dis-je à Thérence ; mais, puisque vous en êtes assez revenue pour voir selon la justice, convenez qu'au fond de son idée, il y avait un respect pour vous et une crainte de vous tromper. Tout le monde n'est pas vous, ma belle fille des bois, et je pense même que peu de gens ont le cœur assez pur et le courage assez franc pour aller droit au but et dire, comme cela, les choses telles qu'elles sont. Et puis, vous avez une somme de force et de vertu dont Joseph, et bien d'autres en sa place, ne se sentiraient peut-être point capables.

—Je ne vous entends point, dit Thérence.

—Si fait, moi, dit Brulette. Joseph craignait sans doute de se laisser jeter un charme par votre beauté, et de vous aimer pour cela, sans pouvoir vous donner tout son cœur, comme vous le méritez.

—Oh ! dit Thérence, toute rougissante d'orgueil fâché, c'est juste de cela que je me plains ! Joseph a craint de m'entraîner dans quelque faute, dites le mot. Il n'a pas compté sur ma raison et sur mon honneur. Eh bien ! son estime m'eût consolée, au lieu que son doute est chose humiliante. N'importe, Brulette, je lui pardonne tout, parce que je n'en souffre plus et me sens au-dessus de lui ; mais rien n'ôtera du fond de mon cœur que Joseph a été ingrat envers moi et qu'il a vu petitement son devoir. Je vous dirai : n'en parlons plus, si je n'étais obligée de vous raconter le reste ; mais il le faut, autrement vous ne sauriez quoi penser de la conduite de mon frère.

—Ah ! Thérence, dit Brulette, il me tarde bien d'apprendre de vous s'il n'y a pas eu de suites à un malheur qui nous tourmentait tous là-bas !

—Mon frère, dit Thérence, n'a pas fait ce qu'on s'imagina. Au lieu de s'en aller cacher son malheureux secret dans les pays éloignés, il est revenu sur ses pas au bout de huit jours. Il a été chercher le carme à son couvent, qui est du côté de Montluçon, où il savait qu'il le trouverait revenu de sa tournée. Frère Nicolas, qu'il lui a dit, je ne peux pas vivre avec un mensonge si lourd sur le cœur. Vous m'avez dit de m'en confesser à Dieu ; mais il y a sur la terre une justice qui, pour n'être pas toujours bien rendue, n'en est pas moins une loi voulue au ciel. Il faut donc que je me confesse aussi aux hommes et que j'endure la peine et le blâme que j'ai pu mériter.

—Un moment, mon fils, a répondu le moine, les hommes ont inventé la peine de mort que Dieu réprouve, et ils vous tueront peut-être volontairement pour avoir tué par mégarde.

—Ça n'est pas possible, a dit mon frère. Je n'ai pas voulu tuer, et je le prouverai.

—Vous le prouverez par témoins, a dit le moine, alors vous compromettrez vos compagnons, votre chef, qui est mon neveu et qui n'est pas plus assassin que vous dans son intention : vous les exposerez à être tourmentés et vous vous verrez contraint à trahir les juremens que vous avez faits à votre confrérie. Tenez, restez à mon couvent et attendez-moi. Je me charge d'arranger tout, pourvu que vous ne me demandiez pas trop comment.

Là-dessus le carme a été trouver son abbé, lequel a renvoyé devant son évêque, colui que, dans les campagnes, nous appelons le grand prêtre, comme dans les temps anciens, et qui est évêque de Montluçon. Le grand prêtre, qui a le pouvoir d'être écouté des plus grands juges, a dit et fait des choses que nous ne savons point ; puis il a mandé mon frère devant lui et lui a dit : Mon fils, confessez vous à moi comme à Dieu, et Huriel ayant dit toute la vérité de bout en bout, l'évêque lui a dit encore : « Faites en pénitence, mon fils, et repentez vous. Votre affaire est arrangée devant les hommes ; vous n'en serez jamais inquiété ; mais vous devez apaiser le mécontentement de Dieu, et, pour cela, je vous engage à quitter la compagnie et la confrérie des muletiers, qui sont gens sans religion et dont les pratiques secrètes sont contraires aux lois du ciel et de la terre. » Et mon frère lui ayant humblement remontré qu'il s'y trouvait partout d'honnêtes gens : « C'est tant pis, a dit le grand prêtre. Si les honnêtes gens qui s'y trouvent refusaient les sermens qu'on y fait, le mal sortirait de cette société, et ce serait une corporation d'ouvriers aussi estimable que toute autre. »

Mon frère a réfléchi aux paroles du grand-prêtre et aurait souhaité réformer les mauvaises coutumes de ses confrères, ce qui lui paraissait plus utile que de les abandonner. Il a donc été les trouver et leur a fort bien parlé, à ce qu'on m'a dit ; mais, après l'avoir écouté très doucement, ils lui ont répondu qu'ils ne pouvaient vouloir rien changer dans leurs usages. Sur quoi, il leur a payé le droit convenu, a vendu tous ses mulets, et a gardé que son Clairin pour son service. Par ainsi, Brulette, [illegible] un muletier que vous aller [illegible] [illegible] n'est plus solide fendeur de [illegible] voir, mais un bon et [illegible] qui travaille avec son père.

[illegible] et qui a dû avoir un peu de peine à s'y habituer, peut être ? dit Brulette, cachant mal le plaisir qu'elle goûtait dans toutes ces nouvelles.

—S'il a senti quelque peine à changer de travail, répondit Thérence, il s'en est consolé en se souvenant que vous aviez peur des muletiers, et que, dans vos pays, on les avait en abomination. Mais puisque j'ai contenté votre impatience de savoir comment mon frère était sorti de ses peines, il faut que vous m'entendiez vous reparler de Joseph, pour vous en apprendre une chose qui vous fâchera peut-être, belle Brulette, et vous étonnera encore plus.

Comme Thérence disait cela avec un peu de malice et de gaîté, Brulette ne s'en inquiéta point, et la pria de s'expliquer.

—Sachez donc, dit Thérence, que nous avons passé ces trois derniers mois en la forêt de Montaigu, où nous avons rencontré Joseph bien portant, mais toujours sérieux et comme recueilli en lui-même ; et si vous voulez connaître où il est, je vous dirai que nous l'avons laissé par là avec mon père, qui l'aide à se faire recevoir maître sonneur ; car vous savez, ou ne savez pas, que cela est aussi une confrérie, et qu'il y faut des pratiques dont on ne dit pas le secret. Joseph a été embarrassé d'abord en nous voyant. Il se sentait honteux pour me parler, et nous eût peut-être évités, si mon père, après lui avoir reproché son manque de fiance et d'amitié, ne l'eût retenu, sachant bien qu'il lui était encore nécessaire. Eu s'assurant que j'étais tranquille et sans mauvaise ressouvenance, Joseph s'est enhardi à nous redemander notre amitié, et même a tâché de s'excuser de sa conduite ; mais mon père, qui ne lui voulait point laisser mettre le doigt sur la blessure, a tourné la chose en plaisanterie, et lui a fait travailler le bois et la musique, à seules fins de le mener vitement au bout de sa tâche.

Or, comme il ne nous parlait point de vous autres, je m'en suis étonnée, et l'ai questionné beaucoup sans en pouvoir tirer un mot. Ni mon frère ni moi, n'avions de vos nouvelles, qui ne nous sont venues que la semaine dernière, quand nous avons passé par notre pays d'Huriel. Nous étions donc tourmentés à votre sujet, et mon père ayant dit un peu vivement à Joseph que s'il avait des lettres de son pays, il devait au moins nous dire qui en était il, Joseph lui a répondu : « Tout le monde va bien et moi aussi. » Et il disait cela d'une voix qui sonnait bien creux.

Mon père, qui n'y va point par quatre chemins, lui a commandé de parler ; mais lui, d'un ton roide : « Je vous dis, mon maître, que tous nos amis de là-bas sont contens, et que si vous me voulez accorder votre fille en mariage, je serai aussi content que les autres. »

Nous avons pensé d'abord qu'il devenait fou, et ne lui avons répondu qu'en riant, encore que son air nous donnât de l'inquiétude ; mais il y revint sérieusement deux jours après et me demanda à moi-même si j'avais de l'amitié pour lui. J. n'ees point d'autre vengeance à faire d'une offre si tardive que de lui répondre : « Oui, Joseph, j'ai de l'amitié pour vous, comme Brulette en a. »

Il serra la bouche, baissa la tête et n'y revint pas.

Mais mon frère l'ayant pris dans un autre moment, en a eu cette réponse : « Huriel, je ne pense plus à Brulette, et te prie de ne m'en jamais parler. »

Il n'y a pas eu moyen d'en tirer davantage, sinon qu'il voulait, aussitôt qu'il serait reçu maître sonneur, aller pratiquer un bout de temps en son pays, pour montrer à sa mère qu'il était en état de la soutenir ; après quoi, il irait se fixer avec elle dans le Marche ou dans le Bourbonnais, si je voulais être sa femme.

Alors il y a eu entre mon père, mon frère et moi de grandes explications. Tous deux voulaient me faire confesser que j'y consentirais peut être, mais Joseph y revenait trop tard pour moi, et j'avais fait trop de réflexions à son sujet. J'ai refusé tranquillement, ne sentant plus rien pour lui, et sentant bien aussi qu'il n'avait rien jamais eu pour moi. Je suis fille à avoir fierté pour vouloir être un remède contre le dépit. J'ai pensé que vous lui aviez écrit pour lui ôter l'espérance . . . .

—Non, dit Brulette, je ne l'ai point fait, et c'est tout bonnement grâce à Dieu qu'il m'a oubliée. C'est peut-être qu'il vous connaît mieux, ma Thérence, et que . . . .

—Non, non, dit résolument la fille des bois ; il ce n'est par dépit contre votre indifférence, c'est alors par dépit contre ma guérison. Il ne [illegible] ferait donc cas de moi que [parce que] je n'en fais plus assez de lui ! et c'est là son amour, ce ne serait pas le mien, Brulette ! Tout ou rien ; *oui* pour la vie en toute franchise, ou *non* pour la vie en toute liberté !

Mais voilà cet enfant qui s'éveille, et je vous veux emmener à ma demeurance du moment, qui est ce vieux château du Chassin.

—Ne nous direz vous au moins, dit Brulette, bien intriguée de tout ce qu'elle apprenait, comment et pourquoi vous êtes dans le pays d'ici ?

—Vous êtes trop pressée de savoir, répondit Thérence ; soyez le donc un peu plus de la voir !

Et la prenant par le cou avec son beau bras nu, tout bruni du soleil, elle l'emmena sans lui donner le temps de ramasser Charlot qu'elle prit comme un chebrillon sous son autre bras, encore qu'il fût déjà loard comme un petit bœuf.

Le fief du Chassin a été un château, j'ai ouï dire, avec justice et des droits seigneuriaux ; mais, dans ce temps là, il n'en restait déjà plus que le porche, qui est une pièce de conséquence, lourdement bâtie, et si épaisse qu'il y a des chambres logeables dans les côtés. Il me paraîtrait même que la bâtisse que je nomme un porche, et dont l'usage n'est guère facile à expliquer à présent (de la manière qu'il est construit), était comme une voûte servant d'entrée à d'autres bâtimens ; car, de ceux qui restent à l'entour du préau et qui ne sont que mauvaises étables et granges délabrées, je ne sais quelle défense on aurait pu tirer, ni quelles aises on eût pu s'y donner. Il y avait encore cependant, à l'heure que je vous raconte, trois ou quatre chambres dégarnies qui paraissaient anciennes ; mais si jamais gros seigneurs s'y sont logés pour leur plaisir, il ne leur en fallait guère.

C'est pourtant dans cette masure que le bonheur attendait quelques-uns de ceux dont je vous dis l'histoire ; comme s'il y avait un je ne sais quoi de caché dans l'homme, qui le régale, par avance, des biens qui lui sont promis. Brulette et moi ne trouvâmes rien de laid ni de triste en cet endroit. Le préau herbu, entouré de deux côtés par les ruines, des deux autres par le petit bois dont nous sortions ; la grande haie ou, déjà, je m'étais étonné de voir des arbustes connus seulement dans les jardins des riches, ce qui marquait que le lieu avait eu des soins et des agrémens ; le gros portail trapu, tout encombré de décombres, où l'on voyait partout des bancs de pierre, comme si, au temps jadis, quelque guetteur avait eu charge de garder cette baraque réputée précieuse, des roses si longues qu'elles couraient d'un bout à l'autre de ce chétif enclos ; tout cela, encore que semblable à une prison fermée d'oubli et de délaissement plus qu'autrefois de guerre et de méfiance, nous parut cependant aimable comme le soleil de printemps qui en perçait les barrières et en séchait l'humidité. Peut-être aussi que la vue de notre vieille connaissance, la Clairin d'Huriel, qui paissait là en liberté, nous fut un avant goût de la présence d'un vrai ami. Je compte qu'il nous reconnut, car il vint se faire caresser, et Brulette ne se put tenir de baiser la lune blanche qu'il avait au front.

—Voilà mon château, dit Thérence en nous mettant à une chambre où déjà étaient installés son lit et ses petits meubles, et vous voyez, à côté, celle de mon frère et de mon père.

—Il va donc venir, le grand bûcheux ? m'écriai-je en sautant d'aise ; à la bonne heure ! car je ne connais pas de chrétien plus à mon goût.

—Et raison vous avez, dit Thérence en me tapant sur l'oreille d'un air d'amitié. Il vous aime aussi. Eh bien ! vous le verrez, si vous voulez revenir la semaine prochaine, et même . . . . Mais c'est trop tôt vous parler de cela. Voilà le patron qui arrive.

Brulette rougit, encore, pensant que ce fût Huriel que Thérence appelait ainsi ; mais ce n'était qu'un bourgeois étranger, lequel avait acheté la coupe de la forêt du Chassin.

Je dis forêt, parce que, sans doute, il y en avait une autrefois, qui continuait la petite et belle futaie de chênes que nous avions avisés de l'autre côté de l'eau. Puisque le nom s'en est conservé, il faut croire qu'il n'y a pas été donné pour rien. Par la conversation que cet acheteur de bois eut avec Thérence, nous fûmes bien vite au fait. Il était du Bourbonnais, et connaissait, de longue date, le grand bûcheux et sa famille pour gens de bon travail et de parole certaine. Etant en quête, par son état, de beaux arbres pour la marine du roi, il avait découvert cette coupe vierge, chose rare en nos pays, et avait confié l'entreprise de l'abattage et du débitage au père Bastien, à quoi celui-ci s'était décidé d'autant mieux que son fils et sa fille, sachant l'endroit voisin de nous, avaient fait grand fête à l'idée de venir passer tout l'été et peut-être partie de l'hiver auprès de nous.

Le grand bûcheux avait donc le choix et la gouverne des ouvriers par un contrat à forfait avec le fournisseur des chantiers de l'Etat, et, pour faciliter son exploitation, ce fournisseur avait fait convenir le propriétaire de la forêt à lui céder gratis l'usance du vieux château, ou, bas, bourgeois se serait senti bien mal logé, mais ou une famille de bûcheux se trouvait mieux, dans la saison avancée, que sous les cabanes de pieux et de bruyères.

Huriel et sa sœur étaient arrivés depuis le matin seulement ; l'une avait commencé de ranger, tandis que l'autre avait été faire connaissance avec le terrain et les gens du pays.

Nous entendîmes que l'acheteur rappelait à Thérence, qui paraissait s'entendre aussi bien qu'homme que ce fût aux affaires du bûchage, une condition de son accord avec le père Bastien. C'était qu'il emploierait que des ouvriers bourbonnais pour le débitage des tiges, vu qu'eux seuls en savaient le ménagement, et non point ceux du pays, qui gâteraient ses plus belles pièces. C'est bien, lui répondit la fille des bois, mais pour le fagottage nous prendrons qui nous voudrons. Nous ne sommes point d'avis de retirer tout l'ouvrage aux gens d'ici, qui nous molesteraient et nous prendraient en haine. Il y sont déjà assez portés envers tous ceux qui n'ont pas de leur paroisse.

—Or donc Brulette, nous dit-elle quand fut parti le patron qui avait établi son quartier à Sarzay, m'est avis que si rien ne te retient dans ton village, tu pourrais bien faire à ton grand'père un joli emploi de son été. . . . .

Et comme Brulette mourait d'envie de dire oui, et n'osait point se trahir encore, Thérence ajouta : Si tu barguignes, je croirai que tu as le cœur engagé dans ton endroit, et que mon frère arrive trop tard.

—Trop tard ! fit une voix bien sonnante qui venait de la petite fenêtre grillagée de pierre ; que le bon Dieu laisse mentir cette parole là !

Et Huriel, beau et frais comme un homme joli qu'il était quand le charbon ne lui faisait plus de tort, entra vitement et enleva Brulette dans ses bras pour lui baiser fortement les joues, car il n'était pas façonnier et ne connaissait point la retenue en peu d'agréments de gens de chez nous. Il paraissait si content, criait si haut et riait si fort qu'il n'y avait pas moyen pour elle de s'en fâcher. Il me bigea aussi comme du pain, et sentait par la chambre comme si la joie et l'amitié lui causaient tout l'effet du vin nouveau.

Mais, tout d'un coup, ayant observé Charlot, il s'arrêta, regarda d'un autre côté, et s'efforça pour dire deux ou trois mots qui n'[illegible] rapport à lui, s'aout sur le [illegible] sœur et demanda [illegible] cru qu'il s'en allait en pâ[illegible]

—Qu'est-ce qu'il a donc ? [s'éc]ria Thérence étonnée ; et, lui touchant la tête, elle dit : —Ah ! mon Dieu, ta sueur se glace sur toi ! Tu te sens donc malade ?

—Non, non, fit Huriel en se relevant et se secouant. C'est la joie, le saisissement, ce n'est rien !

A ce moment-là, la mère de la mariée vint nous demander pourquoi nous avions quitté la noce, et si Brulette ou l'enfant n'étaient point malades. Voyant que nous avions été retenus par une compagnie étrangère elle invita très honnêtement Huriel et Thérence à venir se divertir avec nous, au repas et à la danse. Cette femme, qui était ma tante, étant sœur de mon père et du défunt père à Brulette, me paraissait être dans le secret de la naissance de Charlot, car il n'avait été fait aucune question sur lui, et on n'avait en grand souci en son logis. Mêmement, elle avait dit à son monde que c'était un petit parent, et les gens du Chassin n'en avaient pris aucun soupçon.

Comme Huriel, qui était encore troublé dans ses esprits, remerciait ma tante sans se décider à rien, Thérence le réveilla en lui disant que Brulette était obligée de repartir à la noce, et que s'il ne l'y suivait, il perdrait l'occasion de l'amener à ce qu'ils souhaitaient tous les deux. Mais Huriel était devenu inquiet et comme hésitant, lorsque Brulette lui dit : —Est-ce que vous ne me voulez point faire danser au-jourd'hui ?

—Vrai, Brulette ? lui dit-il en la regardant bien aux yeux : souhaitez vous m'avoir pour danseur ?

—Oui, car je me souviens que vous dansez au mieux.

—Est-ce là toute la raison de votre souhait ?

Brulette fut embarrassée, trouvant que le garçon était bien pressé de la faire expliquer, et n'osant cependant pas revenir à ses petits airs dégagés d'autrefois, tant elle craignait de le voir se dépiter ou se décourager encore. Mais Thérence essaya de la retirer de sa peine en faisant reproche à Huriel d'en trop demander pour le premier jour.

—Tu as raison, sœur, répondit-il. " Et pourtant je ne puis me comporter autrement. Ecoutez, Brulette, et pardonnez-moi. Il faut que vous me promettiez de n'avoir pas d'autre danseur que moi à cette fête, ou je m'irai point.

—Eh bien ! voilà un drôle de garçon ! dit ma tante, qui était une petite femme gaie et plaisant bout pour le mieux. Je vois bien, ma Brulette, que c'est un galant pour toi, et m'est avis qu'il n'en tient pas à moitié ; mais apprenez, mon galant, dit-elle à Huriel, que ce n'est pas la coutume de notre pays de tant mener ce qu'on pense, et qu'on ne danse ici plusieurs fois de suite qu'avec une fille dont on a, ou promesse, le cœur et la main.

—C'est ici comme chez nous, ma bonne mère, répondit Huriel ; et cependant il faut qu'avec ou sans promesse de son cœur, Brulette, que voici, me fasse promesse de sa main pour toute la danse.

—Si cela lui convient, je ne l'empêche pas, reprit ma tante. Elle est raisonnable et sait très bien se conduire ; mais j'ai devoir de l'avertir qu'il en sera beaucoup parlé.

—Frère, dit Thérence, je crois que tu deviens fou. Est-ce comme cela qu'il faut être avec cette Brulette que tu connais si retenue, et qui ne t'a pas encore donné les droits que tu réclames ?

—Oh ! que je sois fou, qu'elle soit retenue, tout cela se peut, dit Huriel, mais il faut que ma folie ait raison et que sa retenue ait tort aujourd'hui, tout de suite. Je ne lui demande rien autre chose que de ne me souffrir auprès d'elle jusqu'à la fin de cette noce. Si elle ne veut plus, cela voudra parler de moi après, elle en sera maîtresse.

—C'est bien, dit ma tante ; mais le tort que vous lui aurez fait, si vous vous retirez d'elle, qui le réparera ?

—Elle sait, dit Huriel, que je ne me retirerai pas.

—Si tu le sais, dit ma tante à Brulette, voyons, explique-toi ; car voilà une affaire à quoi je ne comprends rien. T'es tu donc accordée avec ce garçon dans le Bourbonnais ?

—Non, répondit Huriel, sans laisser à Brulette le temps de parler. Je ne lui ai rien demandé, jamais ! Ce que je lui demande à cette heure, c'est à elle toute seule et sans consulter personne, de savoir si elle me le peut octroyer.

Brulette, tremblante comme une feuille, s'était tournée vers le mur et cachait ses larmes dans ses mains. Si elle était contente de voir Huriel si résolu auprès d'elle, elle était fâchée aussi de le voir prendre si peu d'égards pour son naturel craintif et incertain. Elle n'était pas bâtie comme Thérence, pour dire comme cela un bien qui était tout de suite et devant tout le monde ; si bien que, ne sachant comment en sortir, elle s'en prit à ses yeux et pleura.

(A continuer.)

POSTSCRIPTUM.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Nouveaux détails par le Niagara.

New-York, 5 août.

Voici quelques autres détails reçus par le steamer Niagara :

Russie et Turquie.—On assure que le chancellier russe déclaré à l'ambassadeur français à St-Pétersbourg, que le czar était disposé à entendre des propositions d'arrangement sur les difficultés existantes. La seule cause du délai apporté jusqu'ici était l'assentiment de l'Autriche ; mais que cet assentiment est attendu journellement à St-Pétersbourg.

Le bruit circulait à Paris que le ministre américain à Constantinople avait adressé une note à la Porte, annonçant que le gouvernement des Etats-Unis soutiendra l'intégrité du territoire ottoman à la condition qu'à l'avenir il aura voix au chapitre dans la direction des affaires de la Turquie.

Angleterre et Russie.—A la Chambre des Lords, le 8 de ce mois, lord Clarendon a dit qu'une réponse avait été faite à la dernière note diplomatique du comte Nesselrode ; et que cette réponse était conçue dans les mêmes termes que celle du gouvernement français.

Récolte en Angleterre.—Il paraît que les récoltes en Angleterre et en Irlande promettent d'être abondantes cette année.

L'affaire à Smyrne.

Le colonel Costa a été désarqué, chargé de fers, du brick de guerre autrichien à Smyrne, et accompagné jusqu'à l'hôtel du ministre français, par une compagnie de garde-marine autrichienne. Une lettre de Smyrne dit que la conduite du capitaine Ingraham dans cette affaire, a occasionné une grande *indignation*. (Le télégraphe a probablement mal transmis le mot *indignation*, car nous savions déjà que la conduite de l'officier américain avait été au contraire approuvée par la population de Smyrne.)

La nouvelle que la France et l'Angleterre allaient se rendre médiatrices du différend entre la Russie et la Turquie avait fait hausser le cours des fonds.

Prisonniers hongrois.—Une lettre reçue récemment de Pesth dit que sept charrettes chargées de prisonniers hongrois, venaient d'arriver en cette ville. On ne connaissait pas la cause de leur arrestation.

Faible récolte en Barbarie.—Des lettres de Tanger disent qu'en vue d'une très faible récolte de blé en Barbarie, le gouvernement avait défendu qu'il en soit exporté.

Mouvement d'affaires.—Par suite du rapport que le czar avait reçu les propositions faites par les gouvernements français et anglais pour terminer le différend turco-russe, il règne une grande activité sur les marchés de France et d'Angleterre.

Chine.—Les insurgés en Chine ont fait traduire la Bible et en ont fait circuler des copies dans tout l'Empire. La population s'empresse d'en prendre lecture, et l'on s'attend qu'il en résultera la destruction de la race tartare. (On rapportait que la ville de Nankin était en *ruines* (Autre erreur, probablement, du télégraphe.) Les insurgés se disposent à marcher sur Pékin aussitôt qu'ils recevront des renforts du Sud.

Le commandant du steamer anglais Hermione était revenu du camp des insurgés où il a donné des explications sur la neutralité qu'observe les puissances étrangères dans le conflit entre cette partie de la population et le gouvernement. Cet officier a appris que les insurgés avaient adopté le culte protestant, reconnaissent la Trinité et les dix commandements, et Jésus-Christ comme le Sauveur du genre humain.

Marché du Havre.—Durant la semaine terminée le 23 juillet, il y a eu de vives demandes sur le marché au coton, et les prix ont haussé d'un franc. Les ventes de la semaine se sont montées à 14 000 balles. La qualité très-ordinaire Orléans, était de 95 francs à la vente.

Le Juge Sharkey et la Traite de Nègres.

Washington, 6 août.

L'hon. W. L. Sharkey a publié un article pour réfuter certaines accusations portées contre lui. Il déclare n'avoir pris aucune part dans l'affaire du *Lady Suffolk*, et affirme n'avoir jamais obtenu de lettre au consul mexicain pour lui recommander d'accorder un passeport au navire Mary. Il dénonce ses accusateurs de n'avoir trouvé aucun document de cette nature dans les archives du consulat mexicain à la Havane.

Nouveau traité postal.

Washington, 6 août.

Le maître de poste général et le ministre de Brême ont conclu, hier, le nouveau traité postal entre le gouvernement des Etats-Unis et celui de Brême, dans lequel il est spécifié que le port des lettres simples sera réduit à 10 cents.

Querelle—Cartel—Arrestation.

Boston, 6 août.

Par suite de quelques remarques faites par O [illegible], consul [illegible] accusant son [illegible] la personne qui prétend [illegible] envoyé un cartel à O'Donohue. [illegible] d'arrestation contre les deux [illegible] O'Donohue, et d'un [illegible] publique.

Départ de l'Atlantic.—Départ de personnes de distinction.

New-York, 6 août.

Le steamer *Atlantic* est parti aujourd'hui pour Liverpool. Parmi les passagers se trouvait [illegible] Pierre Soulé, ministre en Espagne, l'honorable James Buchanan, ministre en Angleterre, M. S[illegible], M. Campbell, consul à Rotterdam, et M. Braswell, consul à Amsterdam.

Election de la Caroline du Sud.

Baltimore, 7 août.

On n'a reçu de retours de l'élection dans la Caroline du Sud que de quelques districts. Douze lieux, Venable (démocrate) a été défait par Rogers (whig) ; A[illegible], (démocrate) ont été élus. [illegible] dans le district d'O[illegible] n'est pas encore [illegible] on sait que les partis se contrebalancent.

Marché de New-York.

6 août.—Il y a eu aujourd'hui, de bonne demande pour le coton—il s'en est vendu 2700 balles à une hausse de 1/8 cent la livre. Le café a été recherché. Le Laguayra s'est vendu à 10 et 11 cts. le Java, et 9 1/4 à 9 3/4 le Rio. Le marché au sucre est languissant, et les prix ont fléchi d'un huitième de cent. Les provisions sont stationnaires.

Marché de Baltimore.

6 août.—Durant la semaine, il s'est fait 3,500 sacs de Café, et le Rio vaut 9 à 9 3/4 cents.

Baltimore, 6 août.

Connor a été exécuté aujourd'hui pour le meurtre du capitaine Hutchinson. La corde s'était cassée au premier essai, mais elle a résisté au second, et le malheureux a reçu l'exécution de sa sentence.

Rivière de l'Ohio.

Louisville, 6 août.—La rivière baisse toujours, et il n'y a que 3 1/2 pieds d'eau au canal.

Election.—Le résultat des élections dans l'Ohio, a donné six whigs et quatre démocrates au Congrès.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI SOIR, 10 AOUT.

Le marché au coton a été sans animation aujourd'hui, et les ventes ont à peine excédé 300 balles, qui ont été en grande partie achetées avant la réception des nouvelles du Baltic. Les prix demeurent les mêmes.

Inférieur,	7 @ 7 1/4	Middling fair,	11 1/4 @ 12
Ordinaire,	8 1/4 @ 8 3/4	Fair,	12 @ —
Middling,	9 3/4 @ 10 1/4	Fully fair,	12 1/2 @ —
Good Middl.	11 1/4 @ 11 1/2	Good Fair,	— @ —

Il ne s'est rien fait d'important sur le tabac.

On a pris 250 barils de mélasse de citerne à 18 cts le gallon.

Peu de ventes de farine ; quelques petits lots ont été faits à $6 75 la superfine et $7 50 l'extra St-Louis.

Il ne s'est vendu que 6 à 700 sacs de maïs dans la journée, aux taux de 56 @ 64 cts l'ordinaire mélangé au beau blanc. L'avoine de St-Louis s'est payé 45 cts et 4 lots de son de maïs à 97 1/2 cts les 100 livres.

Une vente de 50 balles de foin de l'Ouest a eu lieu à $20.

Le porc mess se détaille à $14 75 et $15. On a vendu 18 barriques jambon avarié, et 24 barriques jambons passés au sucre à 13 3/4 cts. Pas de ventes de graisse.

Une vente de 50 pièces toile d'emballage et 50 rouleaux cordes à 13 1/2 et 7 3/4 cts.

Les transactions sur le whisky ont été restreintes au détail, à 25 et 26 cts.

Le taux du fret se maintient ferme et les capitaines de navires refusent de prendre du coton pour Liverpool à 7/16 d.

CHANGE.—Pas de changement :
Sterling, de 9 @ 9 1/2 prime ; Paris, 5f. 10 @ 5f. 15.
Traites sur New-York, à 60 jours, 1 1/4 @ 1 3/4 p. c. d'esc.
Checks, au pair, à 1/4 pour cent d'escompte.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship Cherokee, Baxter, New-York via Havane
Steamship Yacht, Decey, Brazos Santiago
Brick Kite, Thompson, Havane

Arrivés Hier.

Goelette Dora, Bodisch, Pensacole
Diamond, Maze, Pascagoula
Martha, Webber, Pensacole

STEAMBOATS.

Jacob D Early, Hallister, de St Louis—farine, porc, viande salée, tabac, cordes, fromage, beurre, &c.
Ophelia, Mathe, de la Balise.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Mobile	Oregon, Hiern	Midi
Biloxi Springs	California, [illegible]	5 h A M
Key West	J L Day, Fraka	5 h A M
St Louis	Crescent, Young	5 h P M
New-York	Cherokee, Baxter	8 h A M
Brazos Santiago	Yacht, Decey	8 h A M

Décédé, hier soir, à l'âge de 13 mois, BARTHOLOMÉ GELABERT, fils de JAIME GELABERT et d'ANGELE VALLON. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 5 heures. Le convoi partira de la demeure de ses parents, No 80, rue Moreau, entre Union et Français.

Produits de la Havane.

EN débarquement du brick John S. Gittings :
270 caisses sucre blanc et ambré,
172,460 cigares des marques favorites suivantes : Cazanello, Espanola, Cosmopolita, Filantropo, Minerva, Menagere, Fortaleza, Moreno, etc., etc., et comprenant toutes les bonnes qualités.
Aussi ; Un bel assortiment de la marque INTIMIDAD, comprenant, Londres, Trabucos, Cilindrados, Panetelas, etc., et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
11 août 34, Vieille Levée

BEURRE DE GOSHEN—15 tinettes beurre jaune de choix, à vendre par
JOS. H. MARKS,
11 at 76 et 78 rue des Magasins

POIVRE—60 sacs poivre de Sumatra, à vendre par
JOS. H. MARKS,
11 at 76 et 78 rue des Magasins

SUCRE—400 barils sucre écrasé.
80 do de pulvérisé.
20 caisses pain de sucre.
75 do do do, en magasin et en débarquement du navire Walter R. Jones, à vendre par
JOS. H. MARKS,
11 at 76 et 78 rue des Magasins

SIROP DE LIMON—100 caisses de 1 dz., en magasin et à vendre par JOS. H. MARKS,
11 at 76 et 78 rue des Magasins

VIN rouge—100 caisses Margaux, Médoc, à vendre par JOS. H. MARKS,
11 at 76 et 78 rue des Magasins

CASSE, chaux de girofle, piment et muscade, à vendre par JOS. H. MARKS,
11 at 76 et 78 rue des Magasins

MAQUEREAUX Nouveaux frais, No 3—50 barils et 20 demi barils, 30 barils petits maquereaux No 3, à vendre par JOS. H. MARKS,
11 at 76 et 78 rue des Magasins

CIDRE et DEMI-MAQUEREAUX No 2, à vendre par [illegible]
JOS. H. MARKS,
11 at 76 et 78 rue des Magasins

500 BALLES de foin, à vendre par
DAVIS & FRERE

LE preuve la plus convaincante de l'efficacité des AMERS ALLEMANDS de Hoofland, préparés par le Dr C. M. Jackson, consiste dans le fait que jamais un remède n'a été aussi recherché ; les propriétaires reçoivent des ordres de toutes les parties de l'Union. Bien qu'il y ait un grand nombre de médicaments que l'on prétend dignes du patronage public, nous pouvons, cependant, nous empêcher de déclarer sur les témoignages d'un grand nombre de personnes distinguées établissant clairement qu'il n'y a pas de meilleur remède que les Amers de Hoofland pour la guérison presqu'immédiate de cette terrible maladie, la dyspepsie.

A vendre par J. WRIGHT & Co.
8 août No 151, rue de Chartres

Une connaissance juste.

LE Rév. William Roslett, ministre bien connu de l'Eglise Méthodiste et demeurant à Naples, atteste, entre le célèbre vermifuge du Dr McLane et un furet, la comparaison suivante : elle excite le rire, mais elle n'en est pas moins exacte :

« Un furet, lorsqu'on le place à côté d'un trou de rat, s'y précipite, le poursuit en tous sens, s'empare de l'animal, le tue et le ramène à la lumière. Le Vermifuge américain du Dr McLane fait disparaître les Vers, ce fléau des enfans, avec autant de promptitude que le furet détruit le rat. Ce remède, comme le petit animal dont nous venons de parler, s'introduit partout, fait par attendre les vers, les chasse du système et l'enfant revient à la santé. C'est de même l'effet qu'a produit le Vermifuge sur mes enfans. »

Un voisin de M. Roslett, M. John Briggs, en fait le même éloge ; tous deux ont employé ce célèbre remède et ont été témoins de son efficacité. Que dire à tout de suite l'essai, et ils seront du même avis. Le Vermifuge du Dr McLane est à vendre par
SCOVIL & MEAD,
8 août—6f 111, rue de Chartres.

MM les Editeurs,
Veuillez annoncer que M. LAFAYETTE GUYOL est candidat à la place de COLLECTEUR DES TAXES d'Etat pour le deuxième district, sujet à la décision de la convention whig.

JOHN S. MASON,
Greffier actuel de la Cinquième Cour de District
EST CANDIDAT
Comme Greffier de cette Cour,
à l'élection du 7 novembre 1853.

Sociedade Portugueza de Beneficencia.
ASSEMBLEA GENERAL.

A pedido de varios Membros, esta Sociedade se reunirá em Assemblea General no Salão do Balli, do Sñr P. [illegible], situado na esquina das ruas Moreau e Caminho do Rail Road, em o 3o Districto, Quinta feira 11 do corrente mes ás 7 horas da noite, para se tratar de assumptos mui importantes á dita Sociedade.

Se deve esperar que todos os Membros se encontrarão presentes.
ANTONIO VIEIRA,
10 agosto Secretario.

Coton écru 4-4.

50 BALLES coton écru Lawrence 4-4,
50 do do do Atlantique 4-4,
A vendre par M. PEYCHAUD & CO.
No 88, Vieille Levée

EN débarquement du navire Elizabeth Bruce, de Bordeaux :
30 barriques vin rouge ;
30 barils vin blanc ;
150 milliers bouchons réguliers-fins ;
300 do do pointus.
A vendre par B. TALAMON,
166 rue Royale

A VENDRE à l'arrivée du navire Thomas Wright, attendu incessamment de Bordeaux :
100 barriques vin rouge ;
25 barils vin blanc ;
125 caisses vin rouge Pontet St-Julien 1844 ;
50 quarts pipes vin rouge Martillon ;
10 caisses capsules Montaillon, Nos 13, 14 et 15 ;
10 do do de vin rouge et blanc, à bouteilles ;
et six Madère et vin Porto vieux.
B. TALAMON,
166, rue Royale

L'O[illegible] offre à ses amis de la ville et de la campagne, les articles suivants reçus par le steamer Cherokee et autres navires :
[illegible]

Banque des Artisans et Négocians.

Nlle-Orléans, 9 août 1853.

CETTE Banque commencera ses opérations MERCREDI, 10 du courant.

Jours d'escompte : les LUNDIS et JEUDIS.

Les billets doivent être mis à l'escompte les SAMEDIS et MERCREDIS précédents. G. CRUZAT,
9 août—7 caissier

INSTITUTION DE S. ROUEN.

Etablissement de l'école supérieure (High school) des jeunes gens des deux Municipalités de la Nouvelle-Orléans.

LE plan des études embrassera toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes.

Le directeur de fera un devoir d'employer toujours les meilleurs professeurs. Le local sera indiqué plus tard par avis avant l'ouverture des classes qui aura lieu le 1er septembre prochain.

—REFERENCES :—

Tous les directeurs des écoles publiques du 2e district (ex-première municipalité) depuis 1841, et tous les parents des nombreux élèves de S. Rouen, depuis 1844.

S'adresser pour les conditions à M. J. N. De Pouilly, au bureau du voyer, et rue Condé, No 136.
4 août—au 15

DEUIL. DEUIL.
Maison F. Dryer & Co.
Rue de Chartres, 54, entre Bienville et Douane.

NOUS avons l'honneur de rappeler nos dames notre spécialité de deuil et demi deuil, barèges, mousselines, jaconas, indiennes françaises, lainerie, cols et fichus, chapeaux d'été, crêpes ainsi que les plus modérés. 8août

PROMENADE SUR LE FLEUVE.

MOYENNANT DIX CENTS par personne, les Familles auront le privilège de passer l'après-midi à bord du Ferry du Bourbonnais ... District, au pied de la Place Jackson. 6août—3f

Ecriture et Tenue des Livres.

De nouvelles classes seront ouvertes cette semaine à l'Académie de Dolbear, pour l'ECRITURE et la TENUE DES LIVRES, No 106, rue du Canal.

N. B.—Les dames y sont tous les jours de 4 à 6 heures P. M. Les messieurs de 7 heures et de 10 heures et demie P. M. Les enfans pourront étudier aux classes le matin et le soir. La disposition est ajustement et pour avoir des commis et des teneurs de livres.
RUFUS DOLBEAR,
8 août 106, rue du Canal.

CHLORURE DE LABARRAQUE.

Pour l'assainissement des lieux où l'air est vicié, et pour se préserver des maladies épidémiques ou contagieuses.
500 bouteilles véritable chlorure de Labarraque, à vendre par
EDOUARD GUILLOT,
10 août—15 270, rue Royale, entre Ste Anne et Dumaine

350 ONCES SULFATE DE QUININE (Pelletier), à vendre par
EDOUARD GUILLOT, 270, rue Royale,
10 août entre Ste Anne et Dumaine

EN magasin et à vendre par les soussignés :
400 caisses macaroni et vermicelli d'Italie,
1000 paniers et caisses de 12 bouteilles huile Bordeaux et Nic. Nue,
36 paniers de 9 1/2 huil. de do
30 do do vin St Julien et Chateau Briole,
200 do Haut-Sauterne et Marsala,
300 do Vermouth guignolet, eau verte, kirsch et absinthe,
2000 damejeannes de 2, 3, et 1 gallons,
200 caisses cabinets assortis,
50 do sardines en 1/2 et 1/4 de boîtes,
300 pipes et 1/2 pipes vin catalan et huit Bergasse,
100 barriques vin St-Julien, St Emilion et Margaux
30 do eau de vie Croix Martin,
20 fûts do do pour Marseille,
10 do fûts du Castille,
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
Marbres en blocs, en plancher et carreaux, graine de lin et de Caroube, gomme arabique.
LANATA, GANDOLFO & Co.
10 août 9 et 10 rue Jefferson

COGNAC PELLEVOISIN—10 demi pipes fine pure Cognac Pellevoisin, 40 quarts pipes do do à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
8août—10 37, rue de la Vieille-Levée.

CHAMPAGNE—100 paniers de Fleur de Sillery & Ay—100 do [illegible] par navire ... à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.
27, rue de la Vieille Levée

SARDINES à l'huile de la première qualité—1000 caisses 1/4, 4800 demi boîtes et 1 500 quarts sardines à l'huile de la marque de Chatelain Joe & Bernet de La Roch[elle], à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.
8août—15 27, rue de la Vieille-Levée

VINS de Bourgogne supérieurs—100 caisses—Ruby, Beaune, Chambertin, Montrachet, Nuits, Clos Vougeot, etc, etc.
24 paniers de 5 gallons vieux Cognac,
do do 5 do vieux Madère,
do do 5 do Porto,
do do 5 do Xérès, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
8août—15 27, rue de la Vieille Levée

CIGARES PRINCIPE—[illegible] de qualité extra fine et véritables cigares Principe, de la marque Lorenzo—en caisses de 1,000, 500 et 250, ainsi que de la marque "Santé" reçus directement de la Havane, à vendre par
L. BORNIO Jr. 34, rue Gravier

EN débarquement du navire Elizabeth Bruce, de Bordeaux :
20 barriques vin de Cahors,
40 do du Cap,
30 do St-Estèphe,
40 do St Julien, à vendre par
FREUCH FRERES,
6 août 247 & 249, rue Royale, enc. Dumaine

REÇU par le navire Elizabeth Bruce, venant de Bordeaux :
200 barriques vin rouge St Julien, Cantenac.
500 caisses vin rouge Pauillac, à vendre par
Vve J. H. FURSTENBERG & Co, 59, Vieille Levée

AVIS—Le soussigné annonce au Public qu'à partir de ce jour jusqu'au 1er octobre prochain, il fermera son bureau à 3 heures de l'après-midi.
E. M. CABALLERO,
9 août 26 Vieille Levée, entre Douane et Bienville

A VENDRE.

UN carré bien palissadé et situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser au No 34, rue de la Douane, chez J. B. DERBY, Courtier.

VINS—100 caisses de 12 bouteilles Vin Rouge bien connu, récolté de Eyquem, des marques Cos-Estournel, Lafitte, Latour, Brane-Mouton, St Bris, Lafon, Margaux, Léoville, St Estèphe, St Emilion. 10 caisses de 12 bottes Vin Bar. Muscat Frontignan. 5 caisses de ... Sauternes 1847, bons à mettre en débarquement du navire Elizabeth Bruce de Bordeaux, et à vendre par
V. & E. MAIGNAN,
65 rue St. Louis

EN débarquement du navire Elizabeth Bruce, de Bordeaux :
50 caisses vin pour familles,
20 do vin ordinaire,
50 do vin blanc Haut Sauterne,
150 do d'huile,
20 do vin vieux,
100 do de 1/2 bouteilles, chaque bouteille la Comète, les quarts, à vendre par E. DESCHAMP,
27, rue Canal

CHANGE sur Paris à vendre par F. CUSACHS
enc. Royale et St Philippe

CHANGE sur Marseille, à vendre par F. CUSACHS
enc. Royale et St Philippe

F. LONGIS & GRATIAA,
30, RUE DE LA DOUANE,

Viennent de recevoir à la Nouvelle Orléans de la maison de Lachanaudie, de Cadix, solicitant les ordres pour toutes les espèces de Vins Xérès, Amontillado, Aguardiente, &c., &c., qu'ils feront en cadeaux aux conditions les plus favorables.

BOIS D'ACAJOU—72 billes de choix, reçues par la goélette C. B. Mather, d'Honduras, à vendre par
J. Y. DE EGANA
47, rue Bienville

R[illegible]—37 barriques et demi-barriques riz frais, en débarquement de la barque Baronet, de Charleston, à vendre par H. MEUGENS,
3, rue Commune

SUCRE—en pains, écrasé et en poudre, en débarquement de la goélette Middle de New York, 20 demi-caisses R, A & A de Stuart, en pains ; 60 barils idem écrasé, 30 barils idem en poudre ; 30 caisses sucre en pains, de Greer & Stanard, 20 caisses idem écrasé, et 15 caisses idem en poudre, à vendre par H. MEUGENS,
3 août 3, rue Commune

VIN DE PORTO—25 quarts reçus d'Oporto par la voie de New-York, et en débarquement du navire Isaac, à vendre par H. MEUGENS,
3, rue Commune

EN débarquement du navire Elizabeth Bruce, de Bordeaux :
150 barriques vin rouge Pauillac 1851,
160 do Cantenac 1851,
70 do Sauterne 1851,
20 barriques et 30 barils vin blanc Haut Sauterne 1851,
250 caisses vin Cantenac 1851,
307 do Margaux 1851,
200 do St-Julien 1851,
157 do Pauillac 1851,
250 paniers bouteilles vides,
20 quarts cognac de pre[illegible], de la marque bien réputée Leocq père et fils, à vendre par
CHARLES CAVAROC,
3 août 30, rue Bienville

EAU DE VIE FRANÇAISE, VINS, &c—16 demi pipes et 30 quarts pipes eau de vie française ; 75 barils vin d'Oporto ; 25 barriques vin de Catalogne ; 30 damejeannes et 3 pipes Madère très supérieur ; 30 barils vin muscat doux ; 100 barils whiskey rectifié, à vendre par WEUHRER & MAILLOT,
7 juil 134, rue des Magasins

EN magasin et à vendre par les soussignés :
250 quarts de vin Imitation madère marque M. Negre & Co ; 100 caisses vermouth de Le Noilly, 12 bouteilles, 100 do vin muscat de Frontignan de Cette, 100 caisses vin rouge ordinaire Lafitte, 25 do do do de 24 demi bouteilles, 20 caisses absinthe suisse de Vernon et Lecoultre, 10 do vin rouge vin ordinaire Lafitte, 25 do de vieux Larose, 24 do de vieux Sauterne, 2 balles de bouchons à vin, 300 boîtes sardines, 250 demi de do do, 3 quarts de do, à vendre par
F. LONGIS & GRATIAA,
1 août No 30 rue de la Douane

MADERE—100 quarts vin Imitation, Madère, en débarquement du navire Ben Lion, ayant droit au drawback et à vendre par
LONGIS & GRATIAA,
1 août No 30, rue de la Douane

AVIS AUX MARCHANDS.

LA compagnie viennent de recevoir par le Empire City,
25 caisses Indiennes pour l'automne, dessins nouveaux,
10 caisses lainages noir ... ;
5 caisses ALPACA noir.
—Assortiment en magasin pour habitation :—Cotonnade, toile, lindsey, kersey, flanelle, Kentucky jeans, couvertures de laine et couvertures Grabier et autres.
A vendre à bas prix par
C. A. BARRIERE & FRERE,
27 juil 33, rue de Chartres.

EN débarquement du navire President Falconer, venant de Bordeaux,—
30 caisses vin rouge St-Julien, bon cru, à vendre par CAVELIER & MAXANT,
8 juil Rue Royale, No 160.

BREGANÇA—100 barriques vin Bergasse, en débarquement du navire Ben Lion, venant de Marseille et ayant droit au drawback, à vendre par
A. CARRIERE, 35, Vieille Levée
20 juil

ARTICLES DIVERS—200 barils sucre écrasé,
150 do do en poudre
100 demi caisses sucre en pains,
50 caisses poivre, 30 caisses sel de table,
100 caisses sirop de limon,
50 do café moulu,
5 do noix muscade,
20 do poudre de levain de Durkee,
10 do ... ,
50 demi barils ... ,
20 do ... ,
250 caisses vin ... ,
50 demi ...
En débarquement des navires Jenny Lind, Walter R. Jones, et en magasin, à vendre par
Jos. H. MARKS, 76 et 78, rue des Magasins

EN débarquement du navire Arthur, et à vendre par les soussignés :
40 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille,
BOYER FRERES,
15 juil Enc. Moreau et Mandeville, 3e district

MAISON A LOUER A MANDEVILLE pour l'été. S'adresser chez S. DECHAMPS,
Rue Condé, No 61

A VENDRE par les soussignés : — Vin rouge de Toulouse, en demi-pipes, tabac en feuille, de la Havane et de Cuba, eau de vie, ... et ... cigares de la Havane, [illegible]
[illegible] "Sue Pavillon"
CHANAIL, "La Flora"
[illegible]
Y. GUERBAS & Co.,
7 juil No 36, [illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, le 4 août 1853.

LA Banque présidentement à la reprise de ses opérations, ouvrira le 1er septembre prochain, procèdera lundi le 15 courant, à la distribution de ses dividendes.
Par ordre du Bureau. E. ROUSSEAU,
8 août—jq15 Caissier.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle Orléans, 28 juillet 1853.

A UNE assemblée du Bureau des Commissaires tenue ce jour, il a été unanimement
Résolu que des propositions seront reçues, à ce Bureau, pour la somme de ..., pour l'achat de l'emprunt d'une partie des compagnies d'immobilier (No 3) dans la 1er janvier 1854 sur les fonds de la Ville [illegible] ... partie de ... dans les ... et le mois de janvier prochain.
Par ordre, A. LAYET,
27juil—30d Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Lundi, 1er août 1853.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un dividende de cinq pour cent sur le capital versé, a été déclaré et sera payable à partir de mercredi 10 du courant.
Par ordre de la Direction.
1eraout—1m RICHARD RELF, Caissier.

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 26 juillet 1853.

UN dividende de cinq pour cent sur les profits des derniers six mois sera payé aux actionnaires de cette Banque, lundi 1er août prochain.
Par ordre du Bureau. R. M. DAVIS,
27 juil—10f Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné que des livres de souscription pour le placement de 10 000 actions de cette Banque, en numéraire, (chaque action de $100), seront ouverts au bureau de la Banque, au coin des rues Royale et Douane, le lundi, 5 septembre prochain, sous la surveillance du Bureau des Directeurs ; et des souscriptions pour le placement d'une partie ou de la totalité dudit capital, seront reçues pendant trente jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, à partir dudit 5 septembre jusqu'au samedi, 8 octobre prochain.

Cette Banque sera transportée au local ci-dessus et reprendra ses opérations le 1er septembre prochain.
Par ordre de la Direction.
E. ROUSSEAU,
3août—au 15sept Caissier.

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau de la Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 29 juillet 1853.

CETTE compagnie offre à vendre cent trente bons de mille piastres chacun, donnés par l'Etat de la Louisiane en paiement des souscriptions de l'Etat au fonds capital de la compagnie. Lesdits bons sont payables dans quarante ans, avec intérêt à raison de six pour cent l'an, payable semi-annuellement.
S'adresser au bureau de la compagnie, à l'encoignure Bienville et Chartres de la Bourse.
Par ordre du Bureau.
BENJ. FLANDERS,
30 juillet—6 Secrétaire.

Mairie de la Nlle-Orléans.

Le 26 juillet 1853.

EN vertu d'une résolution du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 26 juillet 1853—Avis est par le présent donné que dans un délai de trente jours à partir de la présente publication le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans agira sur la demande contenue dans ladite résolution, savoir :—L'ouverture de la rue Bertigny, entre les rues Esplanade et Kerlerec, sur la même ligne et de la même largeur que celle qui est actuellement à son extrémité à la rue Esplanade.—Conformément à l'acte du 3 avril 1832 pourvoyant à l'ouverture des rues, &c., et l'acte amendé dudit acte, approuvé le 3 mai 1847.
A. D. CROSSMAN,
1 août—30 Maire

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le 21 juillet 1853.

EN vertu d'une résolution du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 19 juillet 1853, avis est par le présent donné que, dans trente jours à partir de la présente publication, le Conseil Commun agira sur la demande contenue dans ladite résolution, savoir : l'ouverture de la rue [illegible] entre les rues Claiborne, ... 3 avril 1832 ... 3 mai 1847.
Signé, A. D. CROSSMAN,
22juil—30f Maire.

Avis aux Entrepreneurs.

DES propositions cachetées seront reçues, au bureau du Secrétaire, dans la ville de Carrollton, jusqu'au lundi, 15 août prochain, pour la construction d'un Ferry à vapeur, qui devra naviguer de Carrollton à la rive droite du fleuve, le dit ferry devant être complété et délivré le 10 octobre 1853. Les soumissionnaires sont priés de spécifier ... Le Conseil se réserve le droit de rejeter toute proposition qui ne serait pas à sa convenance.
JOHN E. BUHLER,
Secrétaire du Conseil de la ville de Carrollton.
Carrollton, 2 juin 1853. 12 juin—30

Collége St. Joseph—Bardstown, Ky.

UN fait connaître que ce collège est maintenant sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus. Il sera rouvert pour la présente année scolaire le ... et où se charge volontairement d'accompagner les élèves ... Les classes commenceront le premier lundi de septembre.

Conditions :
Pension et enseignement pour l'année $150
Entrée 5
Lit 10
Blanchissage 15
La musique, le dessin et la peinture se paient à part.
Pour de plus amples informations, s'adresser à M. J. S. Stone, No 80, rue du Camp. 28 juillet—au 15

Succession C. Lefebvre.

LES personnes qui doivent à ladite succession, sont priées de venir régler, et celles à qui il est dû de présenter leurs comptes au soussigné.
E. MAIGNAN,
Curateur de la succession C. Lefebvre.

Avis.

LES personnes qui ont acheté des terres dans le derrière de la ville de la Nouvelle-Orléans, des héritiers de Joseph Chalon, Mme de Pontalba.
La Banque du Canal ...
En vertu d'un jugement rendu par la cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans, le 12 janvier 1849 ... Joseph Chalon et Marie Elisabeth Dromgoole, sa femme, ... la mort de son mari, en 1798, devenue propriétaire de cette terre en 1814, époque ...
JNO. ARRONSMITH
Broad—Maison ..., 26 Bank Place.

Institut St. Michel de Mobile—Bonnes Santé—Spring Hill, Mobile.

CE Collège établit ... (Suivent plusieurs lignes illisibles.)

[illegible]

POIVRE—50 sacs en débarquement du navire ..., à vendre par E J HART & Co,
79, Tchoupitoulas

BALAIS—25 douzaines en débarquement de la barque Jenny Lind, à vendre par
E J HART & CO.
79, Tchoupitoulas

THE POUCHONG—250 demi-boîtes en débarquement de la barque Jenny Lind, à vendre par
E J HART & Co,
79, Tchoupitoulas

ORGE—50 barils en magasin, à vendre par
E J HART & Co
79, rue Tchoupitoulas

PAPIER DE PAILLE—[illegible] rames en débarquement de la barque Jenny Lind, à vendre par
E J HART & Co,
79, Tchoupitoulas

SAVON CASTILLE—100 caisses en magasin, à vendre par E J HART & Co,
79, Tchoupitoulas

ANIS—5 sacs en magasin, à vendre par
E J HART & Co,
79, Tchoupitoulas

TABAC Cavendish—150 caisses tabac à fumer, à vendre par E J HART & Co,
79, Tchoupitoulas

ESSENCE de Peppermint—200 caisses marque Crossley, à vendre par E J HART & Co,
79, Tchoupitoulas

EAU DE VIE—20pi Eau de Vie Fine Champagne, en débarquement du navire Elizabeth Bruce, venant de Bordeaux.
A vendre par J. B. PREAU & Co.,
4 at 31 & 33 rue Gravier.

VINS ROUGES—40 barriques Vin Rouge, bon ordinaire ; 30 do do de vieux, en débarquement du navire Elizabeth Bruce, venant de Bordeaux.
A vendre par J. B. PREAU & Co.,
4 at 31 & 33 rue Gravier.

Pommes ! Pommes !

80 CAISSES Reinettes en paniers, en débarquement du navire Elizabeth Bruce, venant de Bordeaux, à vendre par J B PREAU & Co,
31 et 33 rue Gravier

Vin en caisse.

500 CAISSES VIN rouge "Promis & Fils Frères, en débarquement du navire Elizabeth Bruce, venant de Bordeaux, à vendre par
J B PREAU & CO,
31 et 33, rue Gravier

LIVRES ESPAGNOLS.

C. GODIN, rue de Chartres, No 133, vient de recevoir un bel assortiment de Livres Espagnols et pamphlets espagnols.
Bureau de dessins, nouveau modèles ...

A LOUER—UN ILET DE TERRE dans le Troisième District, en face du chemin de fer de Pontchartrain, entre les rues St Avid et Prosper, sur lequel se trouve une MAISON ... et ... , propre pour ... jardinage. S'adresser à
R. & A. COULIX,
30 juil—30f 100 rue Bienville

WHISKEY—200 barils Monongahela très vieux, à vendre par C T BUDDECKE & Co,
100 rue Tchoupitoulas

DAMEJEANNES de 1, 2, 3 et 5 gallons, à vendre par C T BUDDECKE & Co,
100 rue Tchoupitoulas

BOUTEILLES—100 paniers bouteilles pour Madère et Porter, à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
100 rue Tchoupitoulas

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié ... , à vendre par C. T. BUDDECKE & Co,
14 juil 100 rue Tchoupitoulas

SUCRE Raffiné—100 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Rio, à vendre par
[illegible] CAHUZAC,
35, Vieille Levée

EAU de fleurs d'orange—20 caisses en débarquement du navire Ben Lion, de Marseille, à vendre par R. CAHUZAC,
35, Vieille Levée

SUCRE RAFFINE—100 caisses sucre blanc, jaune ... , à vendre par R CAHUZAC, 35, Vieille Levée

WAGNER & PERSHAN,
35 et 37, rue Royale,

SEULS représentants des vins de ... Amontillado de ... , ...
[illegible]

Compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nouvelle-Orléans.

AVIS—Il a été conclu, entre cette compagnie et la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain, de la Nlle Orléans, un arrangement par lequel les deux compagnies, en vertu des chartes accordées par les Etats de l'Alabama, du Mississipi et de la Louisiane, conviennent de construire un chemin de fer continu entre Mobile et la Nlle Orléans.
C J McRAE,
Président de la compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nlle Orléans.
JOHN EGERTON,
Président de la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain.

Avis est donné que des livres de souscription à $500,000 du fonds capital de la compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nlle Orléans, seront ouverts le 12 du courant, au bureau de MM. HUMPHRIES, WALSH & Co, de cette ville, et qu'on cherchera, en Mississipi et à la Louisiane, des souscriptions à toute ou une partie quelconque de la somme de $500,000 à laquelle on n'aura pas souscrit dans cette ville, d'ici au 20 du courant.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.
Dix pour cent au souscrivant, dix pour cent le 1er octobre, dix pour cent le 1er décembre, vingt pour cent le 1er février. Pour la balance, à telles époques que désignera le bureau des directeurs en donnant trente jours, avis dudit paiement, pourvu que la compagnie ne fasse pas un appel de plus de vingt pour cent à la fois.
C. J. McRAE,
3 juil—1m Président

Société—S. F. WAGHAMAN devient mon associé, à dater de ce jour, sous la raison de F. SEAWELL & Co.
Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1853.
14 juillet—30 F. SEAWELL.

J. B. AVEQUIN,

Chimiste, analyse, essayeur sur tous métaux, sur toutes espèces minérales d'où tous les métaux connus sont extraits, et généralement sur tous les corps de la nature connus en chimie.

IL ne se borne pas à annoncer les substances, les matières ou les corps qu'il trouve dans les analyses qui lui sont confiées ; il les fait voir, il les fait palper ; il ne veut laisser aucun doute dans l'esprit des personnes qui lui accordent leur confiance.
Il donne les moyens d'extraction de tous les corps simples, de leurs oxides, de leurs combinaisons diverses, et de leurs mélanges employés dans les arts.
Il indique les proportions de métal ou d'oxides que l'on peut extraire de tous les minerais connus.
Il fait l'analyse des eaux minérales, de quelque nature qu'elles soient.
Possédant de longues recherches sur la canne à sucre, sur le sucre, sur sa fabrication, sur les appareils nouveaux et toutes formes ... , il peut répondre à l'instant à toutes les questions écrites ou verbales qui lui seront adressées sur ce sujet.
Il donne toujours certificat de l'analyse, des noms ou des recherches qu'il fait.
Ses prix sont basés sur l'importance du travail.
Il ne reçoit que les lettres affranchies.
A son laboratoire, rue du Quartier, 165, Nouvelle-Orléans 16 juillet—6 m

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE,
No. 98,
Entre les rues Perdido et Poydras.

CET établissement est maintenant dirigé par les Drs A. MERCIER, No 129, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital.
Chambres pour les personnes blanches et les personnes de couleur libres $1 par jour,
Chambres pour les esclaves $1
Salles pour les esclaves $1
Une pharmacie bien approvisionnée est attachée à l'établissement.
Les honoraires des médecins sont exécutées [illegible]

Source de Cullum, comté de Choctaw, Alabama.

CHARLES CULLUM, ancien propriétaire du Mansion House à Mobile, s'étant établi d'une manière permanente à l'endroit ci-dessus, annonce au public qu'il a fait toutes les améliorations nécessaires pour le confort des visiteurs ... [illegible]
Ces sources sont à environ un demi mille à l'Est de celles de Bladon. Les bateaux à vapeur du ... par semaine, des voyageurs entre le Mobile et le débarcadère du Moore, sur la rivière Tombigbee, et il y a toujours des voitures pour transporter les passagers.
Les eaux ont été analysées avec soin par M. Avequin, de la Nouvelle-Orléans, ... certificat ... [illegible]
17 juin—3m CHARLES CULLUM

A louer.—Le premier étage de la maison encoignure Bienville et Royale.
S'adresser à la Pharmacie, de
7 juin ALEXIS & LEVIS

Maisons et Magasins à Louer
Possession en sera donnée immédiatement.

UNE Maison rue Frenier, occupée, Philip et Dauphine, propre pour magasin de nouveautés, ... rues St ... et ... Condé, Nos 71, 73 et 75 ... rue Tchoupitoulas.
Les Maisons Nos 167, 169 et 247, rue Commune
Les Maisons Nos 4, 14 et 15, rue St Pierre, en face du carré St-Louis, connues sous le nom de Maisons Pontalba.
Les Magasins Nos 4, 6, 9, 10, 14 et 15, de la même rue.
Les Magasins Nos 11 et 13, rue Ste Anne. Maisons Pontalba.
Une Maison située rue Madison en face Vieille-Levée, à l'encoignure de la rue Condé.
Une Maison située rue ... , propre pour ... , et rue ... Possession en sera donnée ... prochain.
Pour plus amples informations, s'adresser chez
EUG. ROCHEREAU & Co.,
5 juil 17 & 19, rue St Louis

A vendre, pour cause de départ,

UNE PHARMACIE bien achalandée, située dans une des villes les plus importantes de l'Etat de Mississipi. Sa position au centre d'une population ... Elle est abondamment approvisionnée ... Pour plus amples renseignements, s'adresser à J. F. MORIN, pharmacien, en [face de] l'encoignure Dauphine et Douane.

ARNOUX,
Encoignure Ste Anne et Chartres, No 14,
Maison Pontalba.

VIENT de recevoir par l'Empire City, en magasin pour les nouveautés de bandes, ... Aussi, de la première ... et ... Ils détaillent ces articles à des prix très modérés.

URIAH A. POLLARD & CO
75 rue du Canal,

REÇOIVENT par l'"Empire City" un nouvel envoi de ... articles nouveaux, comprenant ... Aussi 12 douz. à ... , ... article nouveau, ... et à vendre en gros et en détail. 25 juil

REÇU par l'Empire City, les articles suivants :
Pardessus ... ,
Bonnets à bavolets, fer ... ,
do à ... ,
do à ... ,
Et des ... à ... et ... à vendre à bon marché par URIAH A. POLLARD & CO,
29juil 75, rue du Canal, près Chartres.

FROST & Co,
Rue des Magasins, No 10. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS.

Convenables pour le commerce de la campagne en général et pour l'usage des plantations. 3juil—6j

EN magasin et à vendre par le soussigné :
80 barriques Vin Marseille, marque Bergasse.
30 barils vin Porto,
50 caisses Absinthe Bauvajol & Bruneton,
50 do Vin Muscat,
100 do Vermouth, L. Noilly & fils,
50 do Sirops assortis,
40 paniers Bouteilles vides,
25 do Gaspoulet,
100 paniers Huile Plagniol grandes bouteilles,
25 do do de demi bouteilles,
600 Damejeannes de cinq gallons,
50 caisses eau de fleur d'oranger, grande et moyens modèles.
L. MAJESTE,
12 juil 115 rue de Chartres

Marchandises sèches pour le marché américain.

REÇU par les récens arrivages de Liverpool, un assortiment choisi de MARCHANDISES, consistant en :
Impériales ... Indiennes, ginghams à grands rame, ... , à carreaux et à raies, ... , ... de toile d'Irlande ... , ... et autres ... prix ... , ... et ... , ... O. B. GRAHAM,
30 juil—15 98, rue Gravier

A VENDRE par le soussigné :
30 barriques vins de Bordeaux,
20 do vins de Montferrand,
30 do Pauillac Médoc,
60 barils vin blanc Haut Sauterne,
30 quarts cognac Comté & Martin,
15 bouteilles do do do,
500 caisses vin rouge St-Julien et St-Estèphe,
1500 demi-boîtes sardines à l'huile Comté & Martin,
30 quarts do do do,
50 damejeannes gin de Hollande, première qualité,
50,000 cigares Millar,
25,000 do Regalias,
45,000 bouchons réguliers, en balles de 10,000,
40,000 do pointus, en balles de 1,500.
L. MAJESTE,
19 juil 115, rue de Chartres

A VENDRE en débarquement du navire Ben Lion, arrivé de Marseille :
100 caisses vermouth marque de L. Noilly fils & Co.
Par J N CURIEN,
10 juil Encoignure Condé et Dumaine

REÇU par le navire Arthur, de Bordeaux—
30 barriques vin rouge St Julien Médoc.
A vendre par J N CURIEN,
20 juil Encoignure Condé et Dumaine

A VENDRE, à livrer par les navires Bella Cubana, de Bordeaux et Wurtemberg, du Havre :
100 caisses absinthe E Pernod,
100 do do Yersin & Lecoultre,
50 do do E F Berger,
60 do kirsch do,
4 tonneaux véritable fromage de Gruyère.
Par J N CURIEN,
20 juil Encoignure Condé et Dumaine

CHEMISES FRANÇAISES,
36, Rue de Chartres,

A VENDRE à très bas prix, pour clore une consignation :
100 douzaines CHEMISES françaises différentes qualités et dernière modes.
22 juil LAGAY & LEGARU.

Demande de 20 à 25 enfants, nègres et négresses, garantis et non garantis.

ON offrira les prix les plus avantageux aux propriétaires de jeunes enfants depuis l'âge de 10 ans à celui de 25, s'adresser au No 33, rue de la Douane, chez
J. B. DERBY,
[illegible] juil Courtier

Galerie Daguerréotype de ROISSERET,
No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

LES personnes qui désireraient faire faire leurs portraits au daguerréotype sont invitées à visiter la galerie ROISSERET ; elles pourront se convaincre par elles-mêmes de la valeur des Daguerréotypes de cette maison. A l'aide d'un procédé de son invention, et d'une longue expérience en photographie, ... [illegible]

Aux Amateurs de BELLES VOLAILLES.

LE soussigné offre à vendre un assortiment de volailles de choix, de tous âges, comprenant tous les plus grandes races et provenant de la plus belle collection qui ait jamais été importée dans notre pays. ... "Cochinchine," "Shanghai," "Brahma Poutra," ... [illegible]

Les amateurs ... S'adresser à VERLOGE DE GRUY, 36, rue Canal ...

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Actuellement situé dans la paroisse St Jacques, au siége de l'ancien Collége Jefferson.

PRESIDENT.—LOUIS DUFAU.

CONVAINCU, après une longue expérience, qu'il est à peu près impossible de donner dans un collége complet [illegible] ... [illegible]

Prix de la pension par trimestre ... [illegible]
Pour de plus amples détails, s'adresser MM Roman & Kernan, Front Levée ...

A VENDRE ou à louer—Le magasin situé ... les dépendances à côté situé, le ... , Louisiane, rue Dauphine 312 et Hôpital ...
3 août—3m

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Rue Dauphine, 312,
Entre Ursulines et Hôpital.

PAR un acte spécial passé à la Législature ... prouvé par le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ce collège vient d'être ... [illegible] ... pas les autres Colléges et Universités des Etats Unis.

Les Parents et les Tuteurs peuvent ... [illegible]

On reçoit comme externes ... [illegible]

Les classes continueront pendant toute la saison 1853. Les Parents et les Tuteurs ... [illegible]

Collége de Saint Xavier, Cincinnati.

LE Rev Père SAUTER, ... [illegible]
A HUCHET ... [illegible]
3août—1st

AVIS

LES REÇUS DE TAXES ... seront achetés au taux ... par EDMOND FAUCHET ...
3 août—15

Vins, Sherry, Vins d'Oporto et de Madère.

100 quarts pipes Sherry de Harmony [illegible]
40 do do do P [illegible]
50 do do do P [illegible]
10 do do do P [illegible]
20 do do do A [illegible]
10 do do do [illegible]
5 do do do [illegible]
6 do do do [illegible]
3 do do do [illegible]
[illegible]
45 quart pipes Oporto ... [illegible]
10 do do ... [illegible]
Une partie de ces vins ... [illegible]
H. MEUGENS,
No 31, rue de la Commune

DIVERS.—8 G.—P.C 6 demi-pipes ... [illegible]
10 octaves ... ,
5 quarts do ... ,
2 do do ... ,
50 barriques ... ,
100 ... ,
250 milliers cigares de la Havane ... ,
10 barriques vin rouge ... ,
Lorenzo ... à vendre ... [illegible]
H. MEUGENS,
No 31, rue de la Commune

LE soussigné, Agent pour la vente des Vins bien connus de Harmony Sherry, ... Aussi ... [illegible]
H. MEUGENS,
No 31, rue de la Commune, ... Gardes ...

EN débarquement du navire ... , 50 barils ... [illegible]
QUEYROUZE & LANGDORFF

A VENDRE

UNE jeune MULATRESSE, ... [illegible]. S'adresser au No 33, rue de la Douane, chez J. B. DERBY, courtier.

AVIS.

LA société existant entre ... [illegible] ... , et ... BARNETT & CO., a été dissoute ... [illegible]
L. A. LEVY Jr. ... [illegible]

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.
DELCROIX, Importeur,
No. 194, rue de Chartres, entre Conti et St Louis,

APPELLE l'attention des ... [illegible]
Le grand assortiment de
PAPIERS PEINTS,
qu'il vient de recevoir par ... [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—AOUT 1853.

SONT invités à se présenter au Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :
Berne, François, Masson,
Boulanger, Jules, Sola, Jean et Victor,
Bonne Pierre, Spitzer,
Fourcher, Robert, [illegible]
Gase, Léopold, Schuler,
Hugony, Vve Gautier, Schenck, A.,
[illegible] (C. Dupuy), Lutzwitz, Henry,
Jacob, Jean Baptiste, Veira, Courte,
Landrean, Auguste, Vanner, P. ...,
Labat, Jean Marie, [illegible]
Lemaire, Pierre Louis, Wilhelm, ...
(dit Mrs Cuiga), Walzner, ...
Mondot, Joseph.
La Chancellerie du Consulat de France, rue Royale, No. 183, entre St Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Demande de 50 jeunes nègres.

On demande 50 jeunes nègres, sur lesquels on tâche ... , au comptant. ... s'adresser à
J. T. HATCHER,
157, rue Gravier. ... courtiers ...

$250 de Récompense

Seront donnés pour l'arrestation du nègre HENRY ou BUCK, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, ... [illegible] ... bateau à vapeur Anna ... [illegible]
J. M. JOHNSTON & CO.
22juin—9m No 3 Front Levée, N. O.

ADR. Z. CAVELIER L. F. MAXANT
CAVELIER & MAXANT,
Rue Royale, No. 160,

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils ... [illegible] A. & Z. CAVELIER, et qu'ils ... vins de C. C. ... [illegible]

VIN ROUGE—Attendu par navire ... , de Bordeaux—30 caisses ... Julien, à vendre par
CAVELIER & MAXANT,
9 juil rue Royale

REÇU par les navires ... de ... de Havre, et à vendre par les soussignés :
2 caisses gros de Rhin noir,
5 do mousseline ... à carreaux et raies,
8 do bas blancs de coton pour femmes,
2 do do demi bas de coton écru,
2 do cravates de soie noire,
1 do rideaux brodés en crochet,
7 do foulards doubles,
Les prix ... plus bas ...
A. STURKENDIGGER & ...
21 juin 44 rue ...

EN débarquement du navire ... , 30 ... à vendre par ... [illegible]
RICHARD, ALDIGE & CO.
22 juil

EN débarquement du navire Ben Lion, venant de Marseille :
30 barriques vin rouge Bandol, 1er choix,
6 quarts ... à vendre par
POREE & GIRARD,
22 juil ... rue Conti

F. A. GONZALES,
Marchand de Foin, Maïs, Avoine, etc.
No 11, Front Levée, entre Douane et Bienville

A constamment en mains du FOIN, AVOINE, ... pour vaches, ... ,

BOIS de la Caroline—300 sacs bois de la Caroline à vendre à bas prix, en bas, à la convenance des acheteurs, par F. A. GONZALES,
4 juil No 11 Front Levée

EN MAGASIN :

300 BARRIQUES Vin Bordeaux différentes qualités,
400 paniers huile d'olive,
700 demi-paniers do do,
200 barils whiskey Pike's "Magnolia,"
35 do brandy du Nord ;
31 do genièvre do.
A vendre par QUEYROUZE & LANGDORFF,
1 août 13 & 15 rue ...

EN MAGASIN :

Un lot de damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons, à vendre par QUEYROUZE & LANGDORFF,
1 août 13 & 15 rue ...

G. LAVIE,
5, rue St-Charles, entre Canal et Commune,

A reçu par les derniers arrivages un assortiment complet de Lunettes, ... verres ..., lunettes ... toutes ..., tous les yeux ... pour ... à ...
30 juillet

Aux amateurs de chasse.
G. LAVIE,
5, rue St-Charles, entre Canal et Commune,

CARABINES de chasse à $6 et $5, les mêmes ...

PRUNES—50 caisses Prunes ... à vendre par
BERNARD TURPIN,
30 juil 60, Vieille Levée